



Séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Gatineau tenue dans la salle Jean-Després de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mardi 7 décembre 2010 à 17 h à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, mesdames et messieurs les conseillers-ères Stefan Psenak, André Laframboise, Alain Riel, Maxime Tremblay, Patrice Martin, Mireille Apollon, Pierre Philion, Denise Laferrière, Nicole Champagne, Denis Tassé, Luc Angers, Patsy Bouthillette, Joseph De Sylva, Sylvie Goneau, Stéphane Lauzon, Yvon Boucher, Luc Montreuil et Maxime Pedneaud-Jobin formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le conseiller Patrice Martin.

Sont également présents, monsieur Robert F. Weemaes, directeur général, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Richard D'Auray, greffier adjoint.

CM-2010-1188 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JOSEPH DE SYLVA
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SYLVIE GONEAU**

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour de la présente réunion.

Adoptée

**CM-2010-1189 RÈGLEMENT NUMÉRO 61-12-2010 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
TARIFICATION NUMÉRO 61-2006 DANS LE BUT DE RÉVISER LES TARIFS
ÉTABLIS CONCERNANT DES BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS OFFERTS
PAR LA VILLE DE GATINEAU**

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 61-12-2010 a été remis aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, et ce, en conformité avec les prescriptions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS TASSÉ
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JOSEPH DE SYLVA**

ET RÉSOLU QUE pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2010-1839 en date du 7 décembre 2010, ce conseil adopte le Règlement numéro 61-12-2010 modifiant le règlement de tarification numéro 61-2006 dans le but de réviser les tarifs établis concernant des biens, services ou activités offerts par la Ville de Gatineau.

Adoptée

CM-2010-1190 **RÈGLEMENT NUMÉRO 671-2010 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION ET LE PRÉLÈVEMENT DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES ET DES AUTRES COMPENSATIONS POUR LE BUDGET DE L'ANNÉE 2011**

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 671-2010 a été remis aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, et ce, en conformité avec les prescriptions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC MONTREUL
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE PHILION**

ET RÉSOLU QUE pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2010-1840 en date du 7 décembre 2010, ce conseil adopte le Règlement numéro 671-2010 décrétant l'imposition et le prélèvement des taxes foncières générales et spéciales et des autres compensations pour le budget de l'année 2011.

Adoptée

CM-2010-1191 **RÈGLEMENT NUMÉRO 501-20-2010 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉRO 501-2005 DANS LE BUT D'AJUSTER LES TARIFS D'HONORAIRES**

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 501-20-2010 a été remis aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, et ce, en conformité avec les prescriptions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture :

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE PATSY BOUTHILLETTE
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE DENISE LAFERRIÈRE**

ET RÉSOLU QUE pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2010-1841 en date du 7 décembre 2010, ce conseil adopte le Règlement numéro 501-20-2010 modifiant le Règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro 501-2005 dans le but d'ajuster les tarifs d'honoraires.

Adoptée

CM-2010-1192 **ADOPTION DE LA POLITIQUE EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

CONSIDÉRANT QUE la Commission Gatineau, Ville en santé a été mandatée par ce conseil, en 2008, pour élaborer une politique en développement social, un cadre de soutien à l'action communautaire et un plan d'action triennal;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil a adopté les principes et les orientations de la Politique en développement social et les trois approches du cadre de soutien à l'action communautaire, en septembre 2009 et mandatait du même coup la Division de la qualité de la vie et du développement communautaire pour :

- actualiser la Politique en développement social en étroite collaboration avec les services municipaux et les partenaires;
- compléter le portrait du soutien à l'action communautaire et en faire l'analyse;
- formuler des recommandations quant aux organismes faisant l'objet d'un statu quo lié au financement municipal;
- négocier un cadre d'entente financier et de partenariat avec les institutions partenaires et les bailleurs de fonds;
- élaborer la mise en œuvre du cadre de soutien en étroite collaboration avec les services municipaux;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil a adopté, en avril 2010, le bilan de la démarche en développement social et donnait du même coup son aval pour :

- poursuivre les travaux pour l'élaboration de la Politique en développement social;
- poursuivre les travaux pour l'élaboration du cadre de soutien à l'action communautaire;
- entreprendre les démarches d'analyse et de recommandations nécessaires pour implanter formellement le découpage des quartiers à l'intérieur des villages urbains et des milieux de vie champêtre;

CONSIDÉRANT QUE les membres de la Commission Gatineau, Ville en santé, lors de sa réunion du 23 septembre 2010, ont recommandé l'adoption de la Politique en développement social, du cadre de soutien à l'action communautaire, du plan d'action 2011-2014; les membres ont également recommandé que le cadre budgétaire 2011-2014 soit déposé à l'étude du budget 2011;

CONSIDÉRANT l'importance de la Politique et la volonté de bien l'implanter dans l'administration municipale :

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE DENISE LAFERRIÈRE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC ANGERS**

ET RÉSOLU QUE pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2010-1832 en date du 7 décembre 2010, ce conseil :

- adopte la Politique en développement social, le cadre de soutien à l'action communautaire et le plan d'action 2011-2014;
- autorise le trésorier à prévoir les sommes nécessaires au budget des années 2011 à 2014 pour la réalisation du plan d'action de la Politique en développement social et pour la mise en œuvre du cadre de soutien à l'action communautaire;
- adopte les recommandations concernant les organismes faisant l'objet d'un statu quo lié au financement municipal.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-59120 – Politique de développement social, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 décembre 2010 conditionnellement à l'adoption du budget 2011.

Monsieur le président demande le vote sur la résolution principale.

POUR

M. Marc Bureau
 M. Stefan Psenak
 M. Alain Riel
 M. Maxime Tremblay
 M. Patrice Martin
 M^{me} Mireille Apollon
 M. Pierre Phillion
 M^{me} Denise Laferrière
 M^{me} Nicole Champagne
 M. Denis Tassé
 M. Luc Angers
 M^{me} Patsy Bouthillette
 M. Joseph De Sylva
 M^{me} Sylvie Goneau
 M. Stéphane Lauzon
 M. Yvon Boucher
 M. Luc Montreuil
 M. Maxime Pedneaud-Jobin

CONTRE

M. André Laframboise

Monsieur le président déclare la résolution principale adoptée.

Adoptée sur division

CM-2010-1193

PROGRAMME DE SOUTIEN À L'ENLÈVEMENT DES GRAFFITIS

CONSIDÉRANT QUE ce conseil a mandaté la Commission jeunesse (CP-SLDC-2010-39) pour préciser la réglementation sur les nuisances publiques en matière de tags et de graffitis et d'élaborer un guide de gestion;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption d'une réglementation en matière de tags et de graffitis obligera la Ville de Gatineau à se conformer et provoquera une hausse des demandes;

CONSIDÉRANT QUE l'accès à un soutien pour le citoyen et la communauté, en ce qui concerne l'enlèvement des graffitis, augmente les chances de succès d'une réglementation;

CONSIDÉRANT QUE l'approche préventive privilégiée par la Ville de Gatineau a eu pour effet de réduire considérablement le vandalisme relié aux tags et aux graffitis et de faire de Gatineau un chef de file au Québec :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MAXIME PEDNEAUD-JOBIN
 APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER STEFAN PSENAK**

ET RÉSOLU QUE pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2010-1833 en date du 7 décembre 2010, ce conseil :

- adopte un programme de soutien à l'enlèvement des graffitis qui inclut le programme de prévention des tags et des graffitis;
- autorise l'embauche d'un employé permanent à la coordination d'un programme de soutien à l'enlèvement des graffitis;
- autorise le trésorier à prévoir au budget un montant de 310 000 \$ pour l'année 2011 et de 285 000 \$ pour les années subséquentes afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin, au montant de 310 000 \$, seront pris à même le poste budgétaire 02-71129 – Programme de gestion des tags et graffitis.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 décembre 2010 conditionnellement à l'adoption du budget 2011.

Adoptée

CM-2010-1194

ADOPTION DE LA MISE À JOUR DU CADRE DE SOUTIEN DU PROGRAMME DES JARDINS COMMUNAUTAIRES ET COLLECTIFS

CONSIDÉRANT QUE ce conseil, par sa résolution numéro CM-2006-549, a adopté le cadre de soutien des jardins communautaires et le budget requis pour sa mise en œuvre;

CONSIDÉRANT QUE le cadre de soutien des jardins communautaires et collectifs est à l'étape de sa mise à jour comme prévu, 3 ans après son implantation;

CONSIDÉRANT QUE le programme des jardins communautaires et collectifs contribue au mieux-être de la population;

CONSIDÉRANT QUE le programme des jardins communautaires et collectifs favorise, entre autres, la mobilisation du milieu, développe le sentiment d'appartenance, la sécurité alimentaire et augmente le sentiment de sécurité :

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE DENISE LAFERRIÈRE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC ANGERS**

ET RÉSOLU QUE pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2010-1834 en date du 7 décembre 2010, ce conseil :

- adopte la mise à jour du cadre de soutien du Programme des jardins communautaires et collectifs;
- accepte de retenir l'option 3, soit le soutien des 15 jardins existants, le déménagement du jardin La Baie et l'aménagement de nouveaux jardins en fonction du budget alloué et de prévoir les sommes nécessaires au budget des années 2011, 2012, 2013 et 2014 afin de donner suite à la présente;
- autorise le trésorier à reconduire les soldes inutilisés du budget annuel récurrent des années 2011 à 2014 aux années subséquentes afin de poursuivre l'aménagement des jardins.

Les fonds à cette fin, au montant de 98 000 \$, seront pris à même le poste budgétaire 02-71432 – Jardins communautaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 décembre 2010 conditionnellement à l'adoption du budget 2011.

Adoptée

CM-2010-1195

ADOPTION DU BUDGET 2011 ÉTABLISSANT LES REVENUS ET DÉPENSES À 463 560 000 \$

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif et le conseil municipal ont procédé à l'étude des prévisions budgétaires pour l'année 2011 :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC MONTREUIL
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE PHILION**

ET RÉSOLU QUE pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2010-1835 en date du 7 décembre 2010, ce conseil adopte le budget étudié par les membres du conseil pour l'année commençant le 1^{er} janvier et se terminant le 31 décembre 2011, établissant les revenus et les dépenses pour la période au montant de 463 560 000 \$.

Monsieur le président demande le vote sur la résolution principale.

POUR

M. Marc Bureau
M. Stefan Psenak
M. Alain Riel
M. Maxime Tremblay
M. Patrice Martin
M^{me} Mireille Apollon
M. Pierre Philion
M^{me} Denise Laferrière
M^{me} Nicole Champagne
M. Denis Tassé
M. Luc Angers
M^{me} Patsy Bouthillette
M. Joseph De Sylva
M^{me} Sylvie Goneau
M. Stéphane Lauzon
M. Yvon Boucher
M. Luc Montreuil
M. Maxime Pedneaud-Jobin

CONTRE

M. André Laframboise

Monsieur le président déclare la résolution principale adoptée.

Adoptée sur division

CM-2010-1196

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS DE LA VILLE DE GATINEAU POUR LES ANNÉES 2011, 2012 ET 2013

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif et ce conseil ont procédé à l'étude du programme triennal d'immobilisations pour les années 2011, 2012 et 2013 :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC MONTREUIL
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE PHILION**

ET RÉSOLU QUE pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2010-1836 en date du 7 décembre 2010, ce conseil adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2011, 2012 et 2013 qui fait partie intégrante de la présente résolution.

Les montants des projets ainsi que les sources de financement projetées se résument comme suit :

	Exprimé en mille dollars			
	2011	2012	2013	Total
Règlements d'emprunt	33 657 \$	41 339 \$	30 074 \$	105 070 \$
Fonds de roulement	4 400	4 400	4 400	13 200
Fonds de parcs	250	-	250	500
Paiements comptants	16 211	18 129	21 400	55 740
Programme d'infrastructures Québec municipalités (PIQM) – Volet 1.4	4 991	15 700	-	20 691
Taxe sur l'essence	14 800	14 800	14 800	44 400
Réserve - Accessibilité universelle	440	-	-	440
Total	<u>74 749 \$</u>	<u>94 368 \$</u>	<u>70 924 \$</u>	<u>240 041 \$</u>

Le trésorier est autorisé à puiser les sommes nécessaires à même le fonds de roulement, le fonds de parcs, la réserve – Accessibilité universelle et les paiements comptants prévus au budget pour donner suite aux projets prévus au programme triennal d'immobilisations en 2011, et ce, selon le maximum prévu au tableau de financement ci-haut.

Pour toutes les autres sources de financement, les projets seront présentés au conseil pour approbation.

Les emprunts au fonds de roulement sont remboursables sur une période de trois ans, et ce, débutant le 1^{er} janvier 2012.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 décembre 2010 conditionnellement à l'adoption du budget 2011.

Adoptée

CM-2010-1197

ADOPTION DU BUDGET 2011 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2011-2012-2013 DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, conformément aux articles 116 et 134 de la Loi sur les sociétés de transport en commun, doit approuver le budget et le programme triennal d'immobilisations de la Société de transport de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil a procédé à l'étude des prévisions budgétaires pour l'année 2011 et du programme triennal d'immobilisations 2011, 2012 et 2013 :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PATRICE MARTIN APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER STEFAN PSENAK

ET RÉSOLU QUE pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2010-1837 en date du 7 décembre 2010, ce conseil approuve :

- le budget 2011 de la Société de transport de l'Outaouais représentant une quote-part pour la Ville de Gatineau au montant de 41 325 000 \$ sur un budget total de 100 175 000 \$;

- le programme triennal d'immobilisations de la Société de transport de l'Outaouais pour les années 2011-2012-2013.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 décembre 2010 conditionnellement à l'adoption du budget 2011.

Adoptée

CM-2010-1198

PUBLICATION DU DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE DENISE LAFERRIÈRE
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NICOLE CHAMPAGNE**

ET RÉSOLU QUE pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2010-1838 en date du 7 décembre 2010, ce conseil accepte qu'un document explicatif du budget soit publié dans des journaux diffusés sur le territoire de la municipalité, conformément aux dispositions de l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes, au lieu de le distribuer à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité.

Adoptée

CM-2010-1199

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC MONTREUIL
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE PHILION**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de lever la séance à 17 h 45.

Adoptée

PATRICE MARTIN
Conseiller et président
Conseil municipal

M^E SUZANNE OUELLET
Greffier